

Cette aide s'adresse à une large gamme de vélos **adaptés**, neufs ou reconditionnés, et notamment les vélos décrits dans le paragraphe ci-dessus.

Les accessoires facilitant l'utilisation des vélos, tels que des accessoires de pédales (cale-pieds, repose-jambes) ou encore des accessoires au niveau de la transmission (poignée d'aide au changement de vitesse) sont également éligibles, sous réserve d'être achetés en même temps que le vélo et présentés sur la même facture.

Sont également inclus dans le dispositif les systèmes amovibles de motorisation adaptés pour fauteuil roulant avec trottinette électrique (type Omni).

En revanche, les vélos cargos ou longtails, permettant le transport d'enfants ou de marchandises, sont exclus du dispositif.

Quel est le montant de cette aide ?

L'aide apportée par Grand Poitiers correspond à 25% du prix du vélo, plafonnée à 1 000€. Cette aide est accessible aux particuliers et aux associations, avec une enveloppe dédiée de 50 000€ pour l'opération.

A qui s'adresse cette aide ?

Cette aide à l'achat vélo adapté s'adresse :

- > aux habitants de Grand Poitiers de plus de 18 ans ;
- > aux associations de Grand Poitiers.

Cette aide est attribuée sans condition de ressources.

Comment bénéficier de cette aide ?

> Vous êtes un particulier

Vous devez adresser votre dossier accompagné d'un devis concernant le vélo souhaité. Une fois le dossier instruit, vous recevrez, en cas d'acceptation, un « chèque vélo adapté » indiquant le montant de la subvention qui pourra vous être attribuée après l'achat.

Après l'achat, vous devez transmettre votre facture acquittée à Grand Poitiers dans les plus brefs délais. Celle-ci doit être strictement conforme au devis précédemment envoyé. Si les éléments sont conformes, la subvention sera versée sur votre compte dans les semaines qui suivent la réception de la facture.

Retrouvez

[la procédure détaillée ici](#)

> Vous êtes une association

La demande de subvention devra passer par

[l'Espace des Aides](https://espacedesaidessgrandpoitiers.fr/account-management/capoitiers-demandeurs/ux/#/login?). (<https://espacedesaidessgrandpoitiers.fr/account-management/capoitiers-demandeurs/ux/#/login?>

[redirectTo=https://espacedesaidessgrandpoitiers.fr/2Faidess%2F%23%2Fcapoitiers%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-capoitiers-portail-depot-demande-aide](https://espacedesaidessgrandpoitiers.fr/2Faidess%2F%23%2Fcapoitiers%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-capoitiers-portail-depot-demande-aide))

Une description du projet de l'association intégrant l'achat du vélo adapté est attendue. Le descriptif du vélo, un devis ou une facture détaillée devront être joints à la demande. Les demandes de subventions seront examinées en Conseil Communautaire.

Jusqu'à quand puis-je bénéficier de cette aide ?

En tant que particulier, vous pourrez déposer votre dossier jusqu'au 30 septembre 2025, et devrez envoyer votre facture acquittée et conforme au plus tard le 31 octobre 2025.

Les associations ont jusqu'au 30 juin 2025.

Il est toutefois conseillé de faire ces démarches au plus tôt : l'opération s'arrête à l'épuisement de l'enveloppe dédiée !

Cette aide est-elle cumulable avec le « Chèque VAE » ?

Non, il n'est pas possible de cumuler le « chèque Vélo adapté » avec le « Chèque VAE » proposé par Grand Poitiers.

De même, une seule subvention sera attribuée par foyer, et l'aide n'est pas renouvelable pour les particuliers. Elle ne peut pas être attribuée aux personnes ayant bénéficié de l'opération « Chèque VAE » durant les trois dernières années.

Puis-je acheter mon vélo sur internet ?

Même s'il est vivement conseillé de pouvoir tester le vélo avant l'achat, les achats sur internet sont éligibles à l'opération, sous réserve qu'ils soient réalisés auprès de professionnels exerçant en France. Ces derniers doivent pouvoir être en mesure de vous fournir un devis détaillé, ainsi qu'une facture une fois l'achat effectué.

En revanche, les achats de vélos sur les sites internet de vente entre particuliers sont exclus du dispositif.

Puis-je acheter un vélo d'occasion ?

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/mobilite-inclusive-et-solidaire/savoir-prendre-le-bus-ou-faire-du-velo?>

Retrouver ici ou dans la rubrique téléchargements ci-contre :

- > [Le règlement de l'opération](#)
- > Le formulaire de demande ([particuliers](#) et [associations](#))
- > Un document présentant [la procédure à suivre](#) (particuliers).

Apprendre ou réapprendre à faire du vélo

Deux structures proposent des vélo-écoles à destination d'un public adulte :

- > Direction des Sports de Grand Poitiers : contacter [VILLEGER Lydie](#) ou s'inscrire auprès de certaines maisons de quartier ;
- > et [Poitiers Re-cycles](https://recyclespoitiers.org/) (<https://recyclespoitiers.org/>)

Ces pages pourraient vous intéresser :



Mobilité et handicap


Grand Poitiers développe des services pour faciliter la mobilité de tous. La plateforme mobilité inclusive oriente et conseille, le Handibus assure le...


Contact

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/mobilite-inclusive-et-solidaire/savoir-prendre-le-bus-ou-faire-du-velo?>

Direction Mobilités

 [84 rue des Carmélites
86000 POITIERS \(https://www.google.com/maps/?q=84+rue+des+Carmélites+86000+POITIERS\)](https://www.google.com/maps/?q=84+rue+des+Carmélites+86000+POITIERS)

 [05 49 30 20 94](tel:0549302094)

 [Courriel](#)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30